



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## **ARRÊTÉ N° 2023/224**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 10 mai 2023 de l'entreprise ADS PACA sise 15 rue Galilée à 56270 – PLOERMEUR et représentée par Madame Delphine GEHLE, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine communal Grande Rue,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur deux places « zone bleue » face au n° 67 Grande Rue afin de procéder à un déménagement au n° 94 de cette même voie, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations le stationnement sur les places concernées sera interdit et réservé exclusivement aux véhicules nécessaires au déménagement. L'interdiction sera matérialisée par une signalétique adéquate.

#### **Article 2 :**

La présente permission de voirie est valable le vendredi 23 juin 2023.

#### **Article 3 :**

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R 417-10 du Code de la Route.

#### **Article 4 :**

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

#### **Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 10 mai 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

